



PROTOCOLE SANITAIRE POUR LE PERSONNEL et LE PUBLIC

Ecole Intercommunale des Arts - Rentrée scolaire 2021-2022

❖ PASS SANITAIRE :

L'Ecole des Arts n'est, à ce jour, pas soumise au pass sanitaire lors de ses activités d'enseignement, sauf pour le personnel lorsqu'il intervient dans les maisons de retraite et les salles de sport municipales (gymnase Gagarine et salle Valette).

Par contre, le Pass sanitaire est OBLIGATOIRE pour toutes les manifestations ou spectacles accueillant du public, jusqu'au 15 novembre 2021, dès à présent pour les adultes et à partir du 30 septembre pour les 12-17 ans. Un registre devra être tenu détaillant les personnes habilitées à contrôler les pass, ainsi que les jours et horaires des contrôles effectués par ces personnes à l'aide de l'application « TousAntiCovid Vérif ».

❖ RAPPEL des GESTES BARRIERES :

- **Se laver régulièrement les mains**, à l'eau et au savon sinon avec un gel hydroalcoolique, avant de venir à l'Ecole des Arts, puis avant d'entrer en cours (gel hydroalcoolique mis à disposition). Les professeurs et agents d'accueil sont chargés de faire respecter ces consignes.
- Ne pas se serrer la main ou partager des embrassades.
- Eviter de prêter son matériel (stylos, instruments), sinon le désinfecter.
- Tousser ou éternuer dans le coude. Des mouchoirs à usage unique seront fournis par les parents, les jeter dans une poubelle fermée puis se laver les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique.
- Privilégier la dématérialisation des documents avec la secrétaire et le personnel.

❖ ACCUEIL - GESTION DES FLUX :

- L'attente des parents doit se faire à l'extérieur. Selon l'arrêté préfectoral du 18 août, le port du masque est obligatoire en extérieur dans les files d'attente et regroupements et lorsque la distanciation de 2 mètres entre 2 personnes ne peut être respectée.
- En cas d'absence d'agent d'accueil ou de professeurs à l'accueil, limiter au maximum les accompagnements des jeunes enfants dans les locaux.
- Limiter au maximum la circulation ou l'attente du public dans les parties communes. Attendre que les élèves aient terminé le cours et éventuellement remis leur masque avant de faire entrer le ou les élèves suivants. Limiter le nombre d'élèves simultanés dans le vestiaire de danse et se changer chez soi.
- Privilégier l'entrée de l'Espace Culturel A. Camus par la porte principale et la sortie par la porte métallique, accessible par code.

❖ PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE dès 11 ans (et conseillé dès 6 ans) :

Le personnel est doté de masques en tissu réutilisables et lavables par leur soin. Des masques chirurgicaux pourront être remis à l'agent ou à un élève s'il présente une suspicion de contamination.

Le port du masque « grand public » est obligatoire pour toute personne à partir de 6 ans, dans tous les espaces communs (couloirs, salle de spectacle, bar, salles d'attente, sanitaires, salle de reprographie et salle des profs).

Il est obligatoire dans les salles de cours dès que la pratique le permet. **Si la pratique ne permet pas le port du masque**, une distanciation de 2 mètres doit être respectée. En complément, des séparations en plexiglass sont à disposition dans les salles de cours.

❖ MATERIEL DE DESINFECTION :

Les bâtiments ouverts au public font l'objet d'un nettoyage plusieurs fois par semaine, mais des sprays et lingettes sont disponibles dans chaque salle, à disposition du personnel et renouvelés à la demande : lingettes imprégnées jetables, désinfectant avec essuie-mains à usage unique ou chiffonnettes lavables, qui seront changées et chaque semaine.

Les instruments partagés (claviers de piano, percussions) seront nettoyés avec des lingettes jetables imprégnées d'alcool. Si l'instrument est trop fragile pour être désinfecté, respecter 5 jours de quarantaine.

Au moins une fois dans la journée, et autant que nécessaire, le personnel a en charge de désinfecter son poste de travail ou surfaces utilisées pendant le cours, ainsi que les surfaces sensibles (poignées de porte, interrupteurs...). Le produit désinfectant doit être vaporisé directement sur la lavette pour éviter l'inhalation des sprays. Les élèves ayant des instruments qui « gouttent » peuvent amener un drap de bain et jouer dessus.

❖ AERATION DES LOCAUX :

Chaque agent doit aérer le plus possible sa salle de cours, en particulier entre chaque changement de groupes d'élèves, tout en veillant à la bonne utilisation des appareils de chauffage. Il est préconisé 15 minutes de ventilation toutes les 3 heures. Prévoir une aération entre chaque cours, même pour les cours individuels, et 5 minutes minimum entre chaque cours collectif. Pendant l'aération, le port du masque est préférable, même si les distances physiques sont supérieures à 1 mètre.

❖ COMMUNICATION :

Des affiches mentionnant les gestes barrières sont disposées dans les locaux et dans chaque salle de l'espace Camus. Solliciter la responsable ou la secrétaire pour toute demande d'information ou besoins en matériel. Des documents spécifiques à certains instruments ou pratiques sont mis à disposition dans le classeur bleu, dans chaque salle des professeurs.

❖ ADAPTATION PEDAGOGIQUE :

Les contacts physiques entre les élèves sont à éviter, même avec le port du masque. Mettre tout en œuvre pour ne pas réduire le temps de cours des élèves. Des séances pourront être légèrement écourtées pour faciliter l'aération et la désinfection sans la présence d'élève.

❖ QUE FAIRE SI ON EST CAS CONTACT OU CONTAMINÉ ?

Chaque agent devra se signaler à son chef de service si son état de santé laisse suspecter une contamination au COVID 19 ou s'il a document de l'ARS le définissant cas contact. De même, toute personne du public atteinte par le COVID 19 ou ayant une suspicion forte (fièvre ou autres symptômes) devra interrompre temporairement son activité au sein de l'Ecole, et ne revenir qu'après la levée de mise en quarantaine.

